



FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE pour l'achat de couches lavables

Nom du demandeur : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Téléphone (résidence) : _____

Nom de l'enfant : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Signature du demandeur :

SAVIEZ-VOUS QUE ?

- > Les couches jetables représentent le 3^e déchet en importance dans les sites d'enfouissement.
- > Une couche jetable a une durée de vie d'environ 5 heures par rapport à un délai de 300 à 500 ans pour sa décomposition au dépotoir. Une couche lavable s'utilise 200 fois et se décompose en 6 mois.
- > De la naissance à la propreté, un enfant utilisera en moyenne 6000 couches jetables.
- > Contrairement à la croyance populaire, la production et l'entretien de couches lavables nécessitent 41 % moins d'eau que la production de couches jetables.
- > Les couches lavables offrent au bébé un niveau de confort et d'hygiène supérieur et peuvent faciliter l'apprentissage de la propreté.
- > Il est possible de réutiliser les couches lavables pour un deuxième enfant.

PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT À L'UTILISATION DE COUCHES LAVABLES



L'ENVIRONNEMENT À SAINT-HYACINTHE, pour aujourd'hui et pour demain !

La Ville de Saint-Hyacinthe peut se vanter d'être à l'avant-garde en matière d'environnement notamment en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles, avec sa collecte à trois voies, la gestion des installations septiques en milieu rural, le traitement des eaux usées et la biométhanisation.

Depuis l'adoption de la politique environnementale en 2010, plusieurs programmes ont été mis en place pour aider les citoyens à poser des gestes concrets dans une perspective de protection de l'environnement et de développement durable.



UN PROGRAMME pour les familles !

La décomposition des couches jetables dans un site d'enfouissement, estimées à plus de 600 millions d'unités par année au Québec, nécessite plusieurs décennies et génère du gaz à effet de serre ainsi que du lixiviat (liquide résiduel provenant de la percolation de l'eau à travers les déchets). L'utilisation de couches lavables constitue donc une alternative intéressante. Elles sont écologiques et économiques (environ 500 \$ contrairement à près de 2000 \$ de la naissance à 2 ans pour les couches jetables).

Afin d'encourager l'utilisation de couches lavables par les familles résidant sur son territoire, la Ville de Saint-Hyacinthe accorde une aide financière pour l'achat de ce type de couches. Ainsi, les parents qui opteront pour les couches lavables recevront un remboursement de 150 \$ sur le montant déboursé pour l'achat d'un ensemble de couches.

QUI est admissible ?

Toutes les familles résidant sur le territoire de la ville de Saint-Hyacinthe ayant un bébé âgé de moins de 6 mois.

Une seule aide financière sera accordée par enfant.

QUELLES CONDITIONS faut-il remplir ?

Dans les 3 mois suivant l'achat d'un ensemble neuf d'au moins 20 couches lavables, le demandeur doit faire parvenir à la Ville les documents suivants :

- > Le formulaire de demande d'aide financière;
- > La facture originale de l'achat (le nombre de couches achetées et la date de l'achat doivent figurer sur la facture);
- > Deux preuves de résidence (permis de conduire, compte de taxes, bail, facture datant de moins de 30 jours, etc.);
- > Une preuve de naissance de l'enfant.

La subvention sera versée uniquement lors de la réception de tous les documents. Ceux-ci devront être envoyés à l'adresse suivante :

Service des finances
Ville de Saint-Hyacinthe
700, avenue de l'Hôtel-de-Ville
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 5B2

Pour information, composez le **450 778-8300** ou visitez notre site Internet au **www.ville.st-hyacinthe.qc.ca**.